

# Rapport financier 2021

Nous sommes réunis en **assemblée générale ordinaire** annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre association au cours de **l'exercice clos le 31 décembre 2021** et pour soumettre à votre **approbation les comptes annuels dudit exercice**.

Le **commissaire aux comptes** précisera dans son **rapport** toutes les informations quant à la **régularité des comptes qui vous sont présentés**.

À préciser que les comptes aujourd'hui présentés ont déjà fait l'objet **d'une présentation détaillée lors de notre Conseil d'administration du 28 avril dernier**.

*Siège social :*  
8-10 rue Montmoyen - 59 000 Lille  
T. 07.68.81.73.10

*Pôle administratif :*  
FSspace Amiens - Parc de Beauville  
21 rue François Génin - 80000 Amiens  
Tél. 03 22 86 07 65  
contact@cresshdf.org - www.cresshof.org



# CLOTURE COMPTE 2021

## Clôture CRESS HDF 2021

22/04/2022

Charges	Réalisé au 31/12/21	BP 2021	Diff BP / Dép Totales 2021
<b>CHARGES DIRECTES</b>			
<b>60 - Achats</b>	<b>14 943,25 €</b>	<b>6 332,00 €</b>	<b>- 8 611,25 €</b>
Achat de matières et fournitures	13 330,88 €	4 357,00 €	- 8 973,88 €
Autres fournitures	1 612,37 €	1 975,00 €	362,63 €
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>48 781,86 €</b>	<b>43 805,00 €</b>	<b>- 4 976,86 €</b>
Locations	39 286,81 €	35 493,00 €	- 3 793,81 €
Entretien et réparation	4 046,46 €	2 910,00 €	- 1 136,46 €
Assurance	4 991,89 €	5 297,00 €	305,11 €
Documentation	456,70 €	105,00 €	- 351,70 €
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>88 164,96 €</b>	<b>92 208,00 €</b>	<b>4 043,04 €</b>
Rémunérations intermédiaires et honoraires	60 620,08 €	48 979,00 €	- 11 641,08 €
Publicité, publication	260,40 €	5 171,00 €	4 910,60 €
Déplacements, missions	12 576,88 €	29 350,00 €	16 773,12 €
Autres services extérieurs	14 707,60 €	8 708,00 €	- 5 999,60 €
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>13 520,62 €</b>	<b>23 950,00 €</b>	<b>10 429,38 €</b>
Impôts et taxes sur rémunération	9 890,50 €	14 050,00 €	4 159,50 €
Autres impôts et taxes	3 630,12 €	9 900,00 €	6 269,88 €
<b>64 - Charges de personnels</b>	<b>483 379,45 €</b>	<b>501 485,00 €</b>	<b>19 381,98 €</b>
Rémunération des personnels	352 585,63 €	500 040,00 €	147 756,62 €
Charges sociales	129 380,40 €	- €	128 406,22 €
64142 Indemnité Rupture Conv	974,18 €		
Autres charges de personnels	1 413,42 €	1 445,00 €	31,58 €
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>10,67 €</b>	<b>- €</b>	<b>10,67 €</b>
Autres charges de gestion courante	10,67 €	- €	10,67 €
<b>66 - Charges financières</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
Charges financières	- €	- €	- €
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>65 968,49 €</b>	<b>- €</b>	<b>65 968,49 €</b>
Charges exceptionnelles	65 968,49 €	- €	65 968,49 €
<b>68 - Amortissements, provisions et fonds dédiés</b>	<b>67 899,05 €</b>	<b>- €</b>	<b>67 899,05 €</b>
Amortissements, provisions et fonds dédiés	67 899,05 €	- €	67 899,05 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>782 668,35 €</b>	<b>667 780,00 €</b>	<b>- 113 611,92 €</b>

**RESULTAT 2021**

**45 886,19 €**

# Clôture CRESS HDF 2021

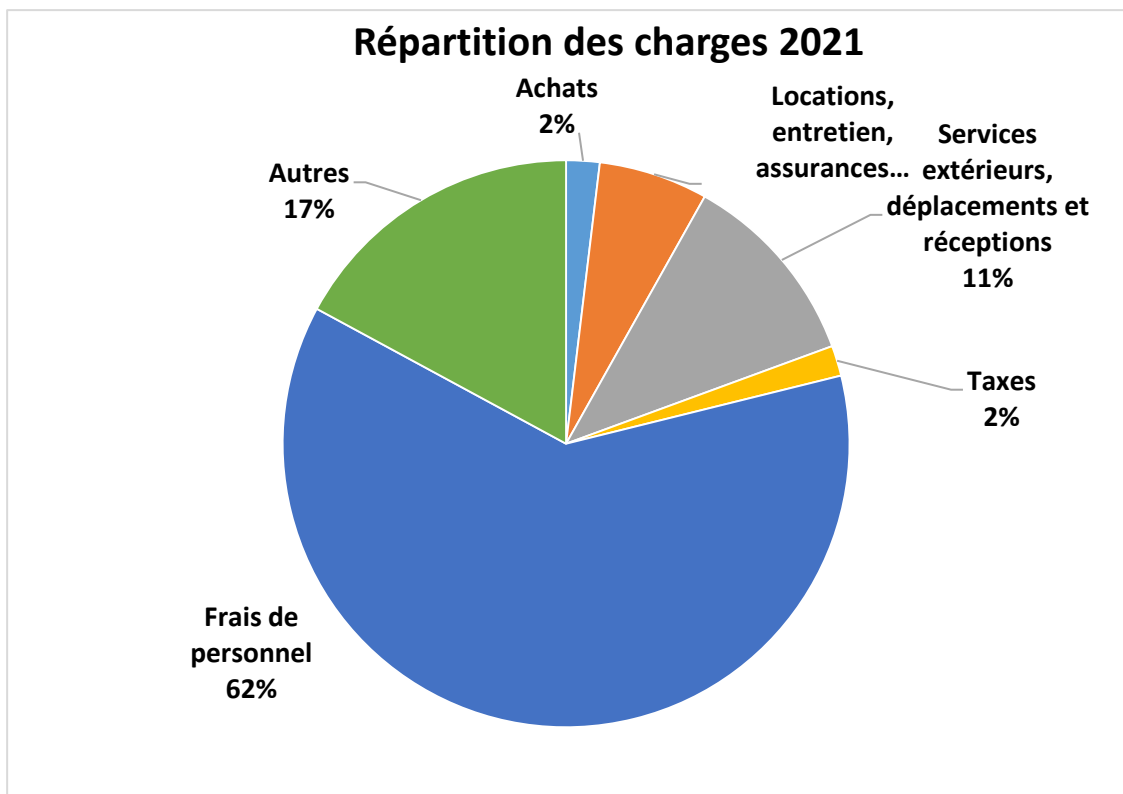
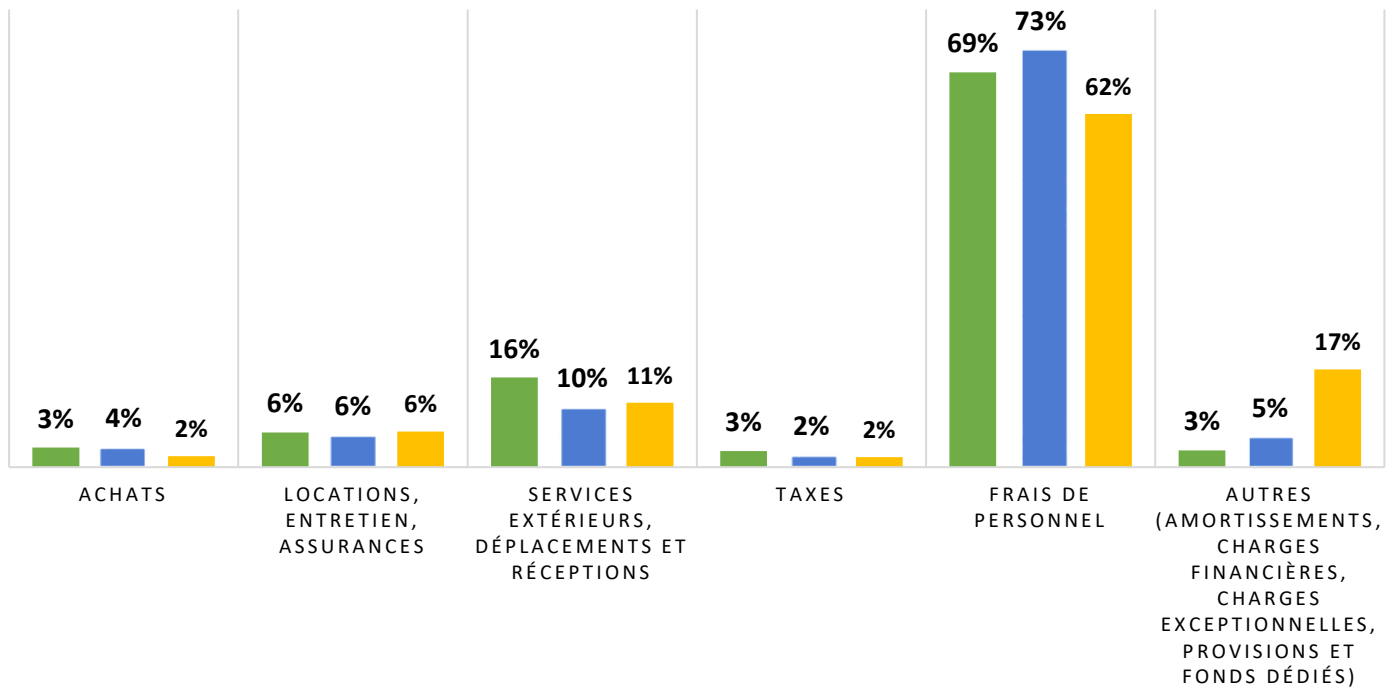
22/04/2022

Ressources	Réalisé au 31/12/21	BP 2021
<b>RESSOURCES DIRECTES</b>		
<b>70 - Vente de produits finis, marchandises, prestation de service</b>	- €	- €
Vente de produits finis, marchandises, prestation de service	- €	- €
<b>73 - Dotations et produits de tarification</b>	- €	- €
Dotations et produits de tarification	- €	- €
<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	<b>682 405,35 €</b>	<b>611 500,00 €</b>
Etat - DIESS	115 000,00 €	100 000,00 €
Etat - SGAR	80 000,00 €	50 000,00 €
ADEME	47 500,00 €	75 000,00 €
Etat - DREETS MUTECO	58 460,00 €	
Etat - DREAL	14 000,00 €	30 000,00 €
Etat- DREETS		30 000,00 €
Conseil régional	220 000,00 €	220 000,00 €
Inspir		8 000,00 €
Rev 3		30 000,00 €
Conseil départemental Oise	31 250,00 €	37 500,00 €
Conseil départemental Pas de Calais	- €	
Conseil départemental Somme	40 000,00 €	
Métropole Européenne de Lille	25 000,00 €	25 000,00 €
FDVA	8 000,00 €	
Fonds Européens	- €	
* FSE Conseil départementam Oise	- €	
* VISES	- €	
AESIO	15 000,00 €	
Emplois aidés	6 866,64 €	
Aides privées (fondations)	8 000,00 €	6 000,00 €
Caisse des dépôts	- €	- €
Transition pro VM	13 328,71 €	- €
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>37 213,40 €</b>	<b>54 000,00 €</b>
Cotisations	37 213,40 €	50 000,00 €
Mécénats (CESER)	- €	4 000,00 €
<b>76 - Produits financiers</b>	<b>56,50 €</b>	- €
Produits financiers	56,50 €	
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>15 812,83 €</b>	- €
Produits exceptionnels	15 812,83 €	
<b>78 - Reprise sur amortissements et charges</b>	<b>91 413,82 €</b>	- €
Reprise sur ammortissements et charges	91 413,82 €	
<b>79 - Transfert de charges</b>	<b>1 652,66 €</b>	2 280,00 €
Transfert de charges	1 652,66 €	2 280,00 €
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>828 554,56 €</b>	<b>667 780,00 €</b>

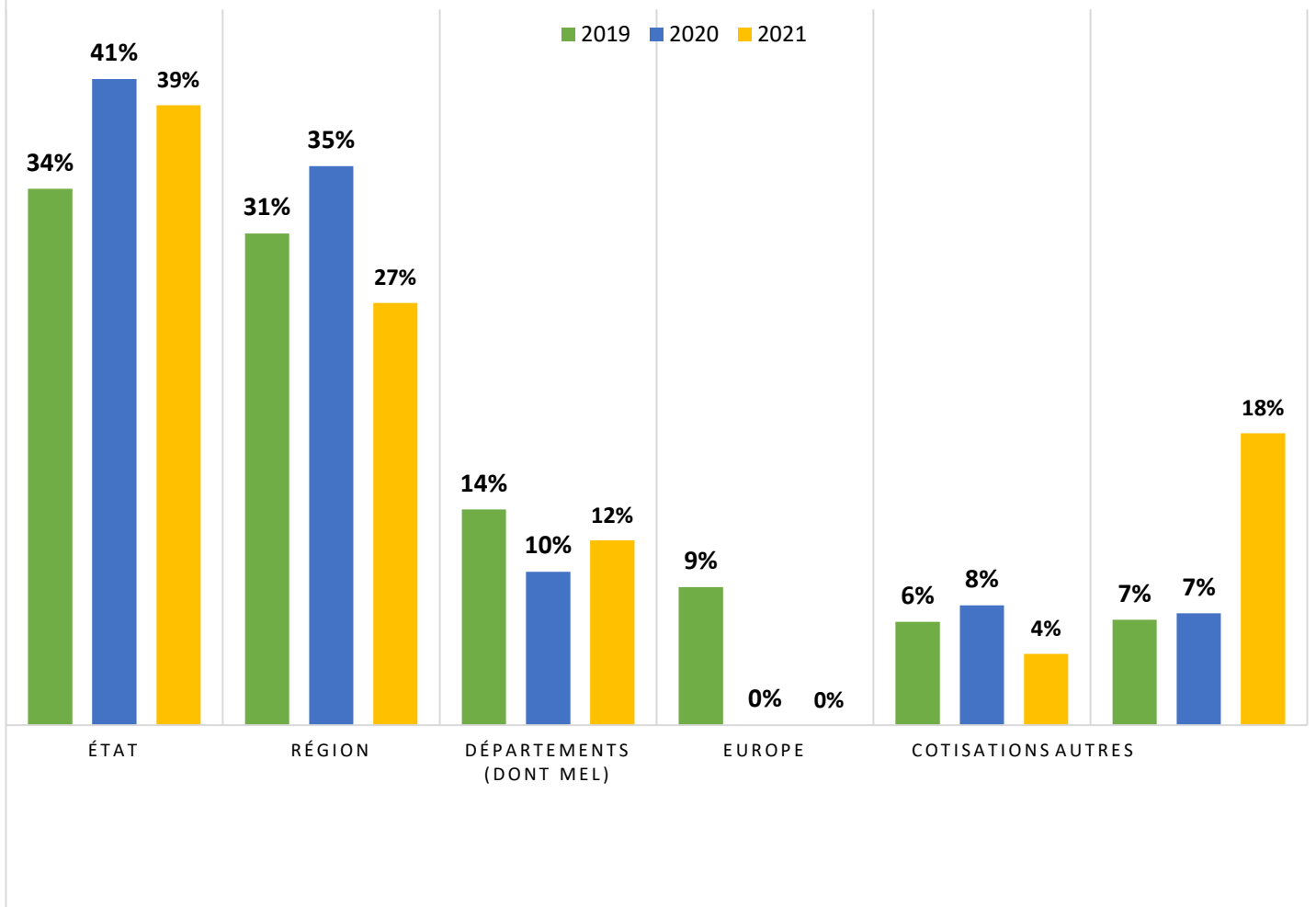
## COMPARATIF SOUS FORMAT GRAPHIQUE

### COMPARAISON DE LA RÉPARTITION DES CHARGES 2019 ET 2020 ET 2021

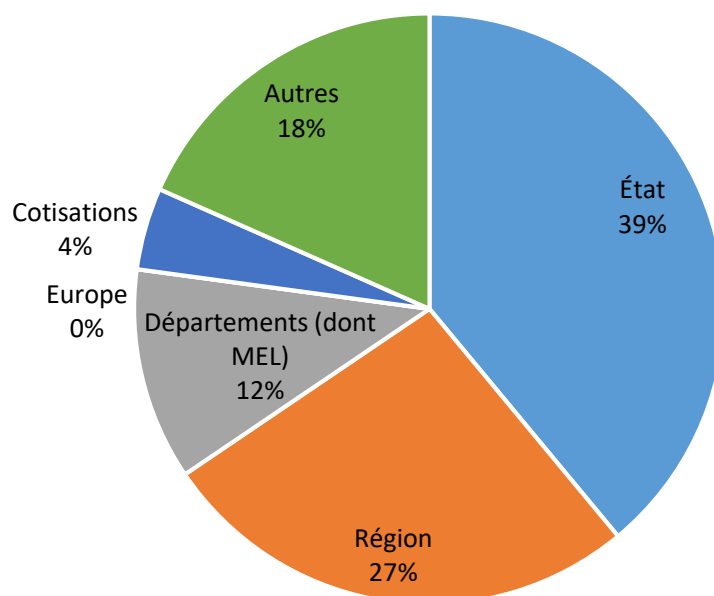
■ 2019 ■ 2020 ■ 2021



## COMPARAISON DE LA RÉPARTITION DES RECETTES 2019 ET 2020 ET 2021



## Répartition des recettes 2021



# COMMENTAIRES ET ANALYSE

## Les principes de la Mutualisation avec le Mouvement associatif

La CRESS mutualise des moyens de fonctionnement avec le Mouvement associatif, à savoir :

- partage des **locaux** à Lille et Amiens (à Amiens une association a été créée pour assurer la gestion collective des locaux partagés entre LMA, CRESS, CRAJEP, Institut Godin, IRIAE jusqu'en Octobre 2021, puis la Ligue au 1<sup>er</sup> Janvier 2022) ;
- mutualisation des **fonctions supports** : gestion administrative, financière et ressources humaines (une responsable financière et paie à Amiens, une assistante de direction à Lille et une chargée de gestion rh et administrative à Amiens), communication (une chargée de communication jusqu'en Juillet 2021) ;
- mutualisation de **moyens matériels** : véhicules, photocopies etc.

La clé de répartition est calculée en fonction des ETP de chaque structure. **La CRESS représentant environ 50 % du total des ETP des deux structures LMA /CRESS, elle prend donc en charge 50% des frais mutualisés (loyer, matériel, salaires du pôle administratif et communication).**

En 2021, Zélie JOSEPHE, chargée de communication, a consacré 50% de son temps de travail au LMA. Depuis son départ le choix a été fait de ne plus mutualiser le poste de chargé.e de communication.

## Pour information : Les mouvements de personnels de 2021

- Départ de Stephane COEZY, chargé de développement le 31 août 2021
- Départ de Veronique Mangeot en formation transition éco durant 12 mois, en septembre 21
- Départ de Sandrine LEROY le 13 juillet 2021, Assistante de direction mutualisée entre le LMA et la CRESS (à hauteur de 20% pour le LMA) et arrivée de Morgane DONZEL le 26 octobre 2021
- Départ de Zélie JOSEPHE, chargée de communication le 31 juillet 2021 et arrivée de Rachel DEBRINCAT le 23 août 2021
- Arrivée d'Amandine Montuelle en Avril 21 / Observatoire (remplacement de Laurence DUFLOU partie en décembre 2020)
- Arrivée de Chloé HUET le 19 septembre 2021 en apprentissage sur la partie Busin'ess
- Arrivée d'Arnold MPIALU MAYEMBA le 04 octobre 2021 en apprentissage comptabilité
- Arrivée de Quentin LALLEMEND le 25 octobre 2021 / Territoires

## LES RECETTES

Les recettes de la CRESS proviennent majoritairement de financements publics et notamment de l'Etat, du Conseil régional, des collectivités et des cotisations des membres de la CRESS

Malgré un contexte difficile, les services de l'Etat et de la Région ont maintenu leur contribution.

### RECETTES PUBLIQUES COMPARATIF ENTRE 2019 2020 ET 2021

	2019	2020	2021	différence 21/20
<b>État</b>	240 000,00 €	263 500,00 €	322 960,00 €	59 460,00 €
<b>Région</b>	220 000,00 €	228 000,00 €	220 000,00 €	- 8 000,00 €
<b>Départements (dont MEL)</b>	96 500,00 €	62 500,00 €	96 250,00 €	33 750,00 €
<b>Europe</b>	61 847,63 €	- €	- €	- €
<b>Cotisations</b>	46 225,00 €	48 912,50 €	37 213,40 €	- 11 699,10 €
<b>Autres</b>	47 105,30 €	45 596,22 €	152 131,16 €	106 534,94 €
<b>total</b>	<b>711 677,93 €</b>	<b>648 508,72 €</b>	<b>828 554,56 €</b>	<b>180 045,84 €</b>

	2019	2020	2021	différence 21/20
<b>État</b>	34%	41%	39%	-2%
<b>Région</b>	31%	35%	27%	-9%
<b>Départements (dont MEL)</b>	14%	10%	12%	2%
<b>Europe</b>	9%	0%	0%	0%
<b>Cotisations</b>	6%	8%	4%	-3%
<b>Autres</b>	7%	7%	18%	11%

#### Détail de nos recettes / subventions

74 - Subventions d'exploitation	682 405,35 €
Etat - DISS	115 000,00 €
Etat - SGAR	80 000,00 €
ADEME	47 500,00 €
Etat - DREETS MUTEKO	58 460,00 €
Etat - DREAL	14 000,00 €
Etat- DREETS	
Conseil régional	220 000,00 €
Inspir	
Rev 3	
Conseil départemental Oise	31 250,00 €
Conseil départemental Pas de Calais	- €
Conseil départemental Somme	40 000,00 €
Métropole Européenne de Lille	25 000,00 €
FDVA	8 000,00 €
Fonds Européens	- €
* FSE Conseil départemental Oise	- €
* VISES	- €
AESIO	15 000,00 €
Emplois aidés	6 866,64 €
Aides privées (fondations)	8 000,00 €
Caisse des dépôts	- €
Transition pro VM	13 328,71 €

**État : 322 960€, là où nous espérons 255 000€**

*Nous avons reçu un concours plus important de l'état par une convention sur les PTCE de 15k€ et la réponse à l'AAP MUTEKO (convention de 2 ans pour un montant de 58 460€) ainsi qu'une convention non attendue avec la DREAL pour un montant de 14k€*

- **HCESSIS 115 000 €** (Haut-Commissariat à l'Économie Sociale et Solidaire et à l'Innovation Sociale). Il s'agit d'une subvention annuelle qui finance les missions régaliennes de la CRESS dont 15 k€ pour les PTCE.
- **FNADT 80 000 €** (Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire), géré en Préfecture. L'attribution de ces financements se fait dans le cadre d'une convention annuelle qui doit être négociée chaque année. Cette convention soutient les actions liées au développement économique territorial.
- **DREETS MUTEKO 58 460 €** : sur 24 MOIS Appel à projet MUTEKO porté par la DREETS Le projet met en place une fonction de pilotage permettant le développement d'activités dans l'ESS à l'échelle de la région Hauts-de-France, cette action mobilise plus de 800 entreprises par an.
- **DREAL : 14 000 €** Les fonds sont affectés à des actions de promotion et d'observation des acteurs de la transition écologique et solidaire.
- **ADEME : 47 500 € (de juin à décembre 2021)** C'est une convention annuelle se concentrant sur le développement économique des structures ESS de la TEE,

**Conseil régional : 220 000 €**

Le Conseil régional soutient financièrement la CRESS pour ses missions de tête de réseau régionale. Ses missions sont la représentation, la promotion, la sécurisation et le développement des structures de l'ESS en région.

La chambre est le porte-parole des acteurs de l'ESS en région auprès des partenaires publics. Elle apporte une aide adaptée et opérationnelle aux dirigeants, entrepreneurs, salariés pour structurer, développer et promouvoir l'Économie Sociale et Solidaire en région.

La CRESS contribue, grâce à ses membres et ses partenaires, au développement de l'ESS partout sur l'ensemble du territoire.

La convention financière est établie annuellement sur la base d'un plan d'actions validé en Bureau et Conseil d'Administration, et concerne le développement économique local et les actions d'animation et de structuration.

**Collectivités : 96 250 €**

- **Département de l'Oise 31 500 €** : Convention annuelle liée au plan d'action Busin'ESS sur le département.
- **Département de la somme 40 000 €** : Convention liée aux PTCE



- **Métropole Européenne de Lille 25 000 €** : Convention annuelle liée à un plan d'action de développement de promotion et d'animation locale.

Il convient de noter l'absence de financements de 4 départements sur 5 dans le cadre de projets spécifiques. De même, l'absence de Communautés de Communes pose problématique dans le cadre de la couverture des territoires.

#### RECETTES PRIVEES :

AESIO	15 000,00 €
Emplois aidés	6 866,64 €
Aides privées (fondations)	8 000,00 €
Transition pro VM	13 328,71 €
Cotisations	37 213,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>80 408,75 €</b>

Les cotisations 37 213 € **Une diminution de 24%**

	2019	2020	2021	Différence 21/20
<b>Cotisations</b>	46 225,00 €	48 912,50 €	37 213,40 €	- <b>11 699,10 €</b>

## LES DEPENSES

	2019	2020	2021	différence 21/20
<b>Achats</b>	23653,02	21578,19	14 943,25 €	- 6 634,94 €
<b>Locations, entretien, assurances</b>	41707,31	34528,80	48 781,86 €	14 253,06 €
<b>Services extérieurs, déplacements et réceptions</b>	107437,7	64511,57	88 164,96 €	23 653,39 €
<b>Taxes</b>	19323,43	12933,03	13 520,62 €	587,59 €
<b>Frais de personnel</b>	473107,39	449255,16	483 379,45 €	34 124,29 €
<b>Autres</b>	20186,62	33069,95	133 878,21	100 808,26 €
	<b>685415,47</b>	<b>615876,70</b>	<b>782668,35</b>	<b>166 791,65 €</b>

	2019	2020	2021	différence 21/20
<b>Achats</b>	3%	4%	2%	-2%
<b>Locations, entretien, assurances</b>	6%	6%	6%	1%
<b>Services extérieurs, déplacements et réceptions</b>	16%	10%	11%	1%
<b>Taxes</b>	3%	2%	2%	0%
<b>Frais de personnel</b>	69%	73%	62%	-11%
<b>Autres (amortissements, charges financières, charges)</b>	3%	5%	17%	12%

### **Principaux retours**

Nous avons connu plusieurs départs qui ont mis du temps avant d'être remplacés, un déménagement, le remboursement du contentieux, et le vol de nos voitures

**Le principal poste de dépenses de la CRESS, concerne les ressources humaines :** la charge totale des salaires est égale à 483 379,45 €.

*Attention une partie des salaires faisant l'objet d'une refacturation, ne se retrouve pas dans le compte 64 « Charges de personnel » dans le bilan mais dans le compte 62 « Autres services extérieurs ».*

**L'impact salarial sur nos charges demande une adéquation permanente des postes en fonction des missions et des projets.**

**Le second poste de dépenses de la CRESS, concerne les services extérieurs, frais de mission et de déplacements (88 2165€ €).** Ce poste est toujours bien maîtrisé et s'avère plus élevé qu'en 2020 en raison de la reprise des actions et des évènements.

**Le troisième poste concerne les amortissements et provisions : 67 899 €**

## **AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Le résultat de cette année ressort à **(45 886,19 €)** et je vous propose qu'il soit intégralement affecté en report à nouveau.

Quelques éléments d'explication sur le bilan :

**Eléments significatifs du bilan :**

- Poursuite de l'apurement du report à nouveau continue (rappel : 55 011,88 € avant affectation)
- Indépendance financière : Absence de crédits à moyen et long terme
- Un niveau de provisions pour risques de 42 517,19 €
  - o 18 800 € pour l'Etat avec la convention DIESS
  - o 13 000€ pour la convention avec l'ADME
  - o 7 335 € pour FNADT 2021
  - o 3 099 € pour contentieux CNCRESS
  - o 283 € pour cotis et cours dispensés au CNAM par Véronique Mangeot
- Une situation de trésorerie confortable à la date d'arrêté du bilan, mais avec des variations fortes au cours de l'exo en fonctions des règlements.

## **CONTRÔLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous allons maintenant passer la parole à notre commissaire aux comptes, Monsieur AINE.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

*Réalisé à Lille le 28 avril 2021*

Le Trésorier  
Hugues DENIELE

## PERSPECTIVES 2022, QUELLES SONT LES GRANDES LIGNES ?

1 - Maintien des dialogues de gestion

2- Mise en place d'un CORESS qui permettra de partager les priorités politiques de l'ensemble de nos financeurs publics

3- Développer des partenariats engageants, impactant et surtout pérennes permettant de faire levier sur d'autres partenariats financiers

4- Continuer de développer les liens avec nos membres sur des projets innovants et engageants

5- Développer la politique d'adhésion afin de renforcer les fonds propres de la CRESS et garantir la pérennité des emplois et de son modèle économique.

Pour cela, l'ambition est d'atteindre dès 2022 un montant de 100 000 euros de cotisations.